

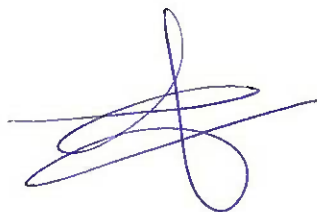
Afin qu'elle puisse pérenniser ce salon sur les années à venir et continuer à faire venir gratuitement les élèves du bassin Loire Nord, l'Association 3E, à l'instar des années 2021/2022/2023, sollicite Charlieu Belmont Communauté, par courrier en date du 14 octobre 2024, pour le versement d'une subvention participative.

La participation financière demandée à Charlieu Belmont Communauté s'élève, pour cette année 2024, à 2 048,20 € pour près de 532 élèves.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte le versement d'une subvention de 2 048,20 € à l'association 3E pour l'édition 2024 du salon des métiers et des formations,
- Dit que le contrat d'engagement républicain devra être signé par l'Association 3E pour le versement de cette subvention,
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Boyer
Mme GASDON Christine



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241219-2024-208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024
Publication : 24/12/2024